

SUD RATP au premier tour le 19 décembre 2002

-Le 22 novembre 2002, le tribunal du 12^{ème} arrondissement de Paris a statué sur la représentativité de SUD-RATP dans l'ensemble de la RATP et a donc logiquement accepté la liste DP (Délégué du Personnel) titulaire et suppléant pour les opérateurs de SEC Unité des Réseaux .

-La direction et certains syndicats se frottaient déjà les mains depuis la dénonciation de nos listes DP et le non report sur les bulletins de correspondance des listes SUD-RATP et bien messieurs, remballez vos sourires et vos insinuations douteuses sur les agents représentant le syndicat SUD-RATP pour les listes DP (dixit : « tu as choisi le mauvais syndicat, SUD n'est même pas représentatif »)

-SUD RATP n'a pas fini de grandir dans l'entreprise et nous affirmons toujours les mêmes choses :

-Pas de permanent syndicaux

-Pas de Cadre ou Maîtrise représentant les opérateurs de SEC

-Nous ne signons pas d'accord sans l'avis des agents

-La défense de nos acquis = le sport (pour info, nous soutenons toutes actions permettant au retour de l'heure journalière)

-Lors des intersyndicales sur la dénonciations du protocole 1994, nous étions le seul syndicat à avoir demandé le maintien de l'horaire 11h30/19h30 pour le Kheops Paris et demandé un pourcentage de présence sur le terrain comme le prévoyait le protocole 1994.

-Dans l'instruction de Direction rien n'est écrit entre octobre et mai donc l'encadrement peut accepté ou refusé un TC sans qu'il y est de garde fou.

Pour la période des Congés Annuelles (entre juin et septembre), les absences statutaires sont augmentés de 15% par rapport au protocole 1994 (70% au lieu de 55%) de présence sur le terrain : en terme régie ca s'appelle de la productivité.

-Nous avons dénoncés l'utilisation des agents GPSR faisant fonction de responsable d'équipe (Pilote) sans que ces agents soient formés, ni rémunérés (une procédure est en cours au tribunal des prud'hommes) ; voir courrier de l'inspecteur du travail dans nos cadres SUD-RATP.

-Utilisation abusive des équipes de 3 agents en tenue d'uniforme (productivité)

-Que s'est-il passé depuis la création du GPSR ?

- Perte du sport
- Equipe de 3 agents en tenue d'uniforme
- Equipe de 2 agents GPSR et 2 emplois jeunes suite à la création des 23 relais de sécurisation
- Port d'arme obligatoire et fichier STIC « Nickel » sinon direction la porte de sortie (article 65 et 66 de la loi du 15 nov 2001)
- Port de la tenue obligatoire avec sérigraphie « SURETE RATP » (article 67 de la loi du 15 nov 2001)
- La direction de la RATP impose son instruction de direction alors que 84% des agents ont répondu NON au protocole.

-Qui a laissé faire, qui vous ment depuis des années, qui vous manipule, ce sont les mêmes qui racontent dans les couloirs des Kheops que SUD-RATP n'est représentatif au sein du département SEC.

-En dénonçant notre liste DP, la direction ne voulait pas d'un syndicat SUD-RATP, elle ne voulait pas de représentant du personnel SUD-RATP et encore moins de représentant au CHSCT ni dans les Commissions de classement et Commission de discipline.

-Le tribunal a rendu son verdict, vous pourrez voter pour la liste SUD-RATP .

-En votant SUD-RATP au premier tour des élections des Délégués du Personnel le 19 décembre 2002, c'est une réel opposition que vous aurez devant la direction !

DELEGUES TITULAIRES

- 1) BARRAULT Franck
- 2) DJEDAIED Afed
- 3) CHILLON Gilbert
- 4) CHERIFI Lyasid
- 5) BRAGADO Eric
- 6) MARTINET Régis
- 7) PALCUT Dominique
- 8) LEVASSEUR Matthieu
- 9) VOISIN William

DELEGUES SUPPLEANTS

- REYMBAUT David
- DEFAY Bruno
- VOYER Samuel
- RHAMI Kader
- PEAN Yann
- BARBEROUSSE Didier
- MEDINA Yves
- DELSOL Ludovic
- DORVAL Juan Carlos